



31 août 2011

COMMUNIQUÉ

Dommages-intérêts exemplaires de 5 000\$ accordés par un arbitre à la Section locale 1717 représentant les salariés de Pêcheries F.N. Ltée à Shippagan (N-B)

De façon plutôt exceptionnelle, le 2 août dernier, l'arbitre Me Michel Doucet du Nouveau-Brunswick accordait à la section locale 1717 des TCA des dommages-intérêts exemplaires de 5 000 \$.

Pêcheries F.N. s'appropriait un bien appartenant au syndicat et aux employés en retenant les cotisations syndicales des membres sans le consentement du syndicat. L'arbitre a considéré juste et approprié d'imposer à l'employeur cette pénalité étant donné sa conduite antérieure et actuelle et a qualifié son comportement d'inacceptable. Il espère que les dommages-intérêts auront un effet dissuasif sur l'employeur qui y pensera à deux fois avant de violer à nouveau la convention collective.